

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.11.122.B**

**Ilot Charité - bâtiment  
des associations  
d'insertion - travaux :  
marché à procédure  
adaptée**

**LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

**Secrétaire de séance** : Fabienne GODICHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

<b>ILOT CHARITE - BATIMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION - TRAVAUX : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE</b>
--

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Basseau - Grande Garenne à Angoulême, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est maître d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment destiné à reloger deux associations d'insertion (Association Régie Urbaine et Cuisines du Monde) sur le site dénommé « îlot Charité ».

La réforme du code des marchés publics a relevé de 193 000 € HT à 4 845 000 € HT le seuil obligeant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux. Il est désormais possible de conclure un marché à procédure adaptée. Toutefois, le code des marchés publics oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT.

Il convient donc de lancer une consultation ayant pour objet la construction d'un bâtiment qui se compose de 11 lots :

- Lot n° 1 – gros oeuvre : 219 508,35 € HT
- Lot n° 2 – charpente et ossature bois – bardage bois : 149 021,00 € HT
- Lot n° 3 – couverture étanchéité : 105 238,00 € HT
- Lot n° 4 – menuiserie extérieure : 53 080,00 € HT
- Lot n° 5 – menuiserie intérieure : 54 298,70 € HT
- Lot n° 6 – cloison doublage carrelage : 50 457,20 € HT
- Lot n° 7 – carrelage : 42 352,00 € HT
- Lot n° 8 – plomberie chauffage ventilation : 190 000,00 € HT
- Lot n° 9 – électricité : 76 800,00 € HT
- Lot n° 10 – peinture : 29 999,09 € HT
- Lot n° 11 – VRD : 124 252,67 € HT

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 1 095 007,01 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée, lancée en application des articles 10 et 28 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir et les actes afférents à une éventuelle résiliation.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 décembre 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 décembre 2010</b>